

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS



COMMUNE
DE
NORTKERQUE
62370

Tél. 03 21 35 31 07

Fax. 03 21 85 37 95

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE NORTKERQUE DU 26 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize et le vingt- six novembre, à dix heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Nortkerque dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Frédéric MELCHIOR, Maire, en suite de convocation en date du 22 Novembre 2016, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents: M. Frédéric MELCHIOR, Maire ; Mme Amandine MONTUY, Mr Arnaud LEFEBVRE, Mme Véronique GELE, Mr Antoine DELMOTTE, Mr Gilbert THOMAS, Mr Claude CAILLEUX, Mme Sandy BOURET, Virginie FLANDRIN, Mr Pascal PIQUET, Mme Anne LAPORTE, Mr Frédéric DANIEL, Mme Noella FOURNIER

Etaient excusés :

Mme Brigitte CHARLEMAGNE ayant donné pouvoir à Amandine MONTUY
Mr Christophe CATEZ ayant donné pouvoir à Arnaud LEFEBVRE
Mme Cécile DEBUSSCHERE ayant donné pouvoir à Pascal PIQUET
Mme Micheline GLAISE, Mr Bruno MICOLINO, Mr Pierre-Yves HEMBERT ;

Secrétaire de séance : Mme Amandine MONTUY

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Président, demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur les comptes rendus des 24 juin 2016 et 10 Septembre 2016.

M.PIQUET explique que le compte rendu de la réunion du 10 Septembre dernier, n'est pas conforme. Il est repris l'intégralité du document sur la répartition des délégués communautaires alors que Monsieur le Président n'en a pas donné la lecture. A ce sujet, un courrier a été envoyé à la Sous-Préfecture. Il avait été demandé également de faire apparaître la proposition du Maire de ST FOLQUIN.

Mme DUHIN, Secrétaire de Mairie, explique qu'il était juste d'en reprendre l'intégralité dans le compte rendu, puisque le document avait été envoyé par courriel à chaque élu et qu'ensuite, il paraît difficile à un administré qui souhaiterait consulter le registre de connaître le sujet de la délibération.

1. – COMMUNICATION

Reconduction du journal communal

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Arnaud LEFEBVRE, Adjoint en charge de la communication, qui propose au Conseil Municipal la reconduction du journal infos comme les années précédentes.

Après discussions, Monsieur le Président propose le vote au Conseil Municipal.

Qui est pour la reconduction du journal infos?

Pour	Abstention	Contre
15	1	0

Reconduction des publicités et tarifs

Monsieur Arnaud LEFEBVRE propose au Conseil Municipal la reconduction des tarifs des publicités qui y sont insérés, à savoir :

- 35 € pour un encart de 3 cm sur 9 cm
- 70 € pour un encart de 6,5 cm sur 9 cm
- 100 € pour un encart de 6,5 cm sur 19 cm
- 150 € pour un encart de 13 cm sur 19 cm

Après discussions, Monsieur le Président propose le vote au Conseil Municipal.

Pour	Abstention	Contre
15	1	0

Choix de l'imprimeur

Monsieur Arnaud LEFEBVRE fait part à l'assemblée qu'un devis pour les travaux de conception et de réalisation du Journal Infos de Nortkerque a été demandé à deux imprimeurs avec le même cahier des charges.

Les deux imprimeries ont répondu :

	Imprimerie Audruicq	Ledoux
Montant HT	1926 €	1965 €

Monsieur Arnaud LEFEBVRE propose au Conseil Municipal de reconduire l'élaboration du Journal Infos à l'Imprimerie d'Audruicq suite au travail de l'année dernière.

Après discussions, le Conseil Municipal décide de retenir l'Imprimerie d'Audruicq par :

Pour	Abstentions	Contre
13	3	0

.2 – INFRASTRUCTURES

Monsieur le Président demande à Monsieur Arnaud LEFEBVRE, Adjoint à la commission Infrastructures de bien vouloir exposer le sujet.

- **Lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de mairie.**

Monsieur LEFEBVRE informe l'assemblée que dans le cadre de l'agenda accessibilité, est prévu la mise aux normes de la Mairie. Cet établissement public doit répondre aux règles d'accessibilité. Une partie du travail a déjà été effectuée, sur l'entrée (partie extérieure), accueil, bureau du maire, les toilettes et la salle des mariages qui sert également aux réunions de conseil municipaux et autres.

Archetype Désign est en charge du dossier.

Une réflexion sur la position des postes de travail, le remplacement de l'escalier (en mauvais état) a été étudiée ; la création de rangements, le positionnement des toilettes, le bureau du Maire et des adjoints et redynamiser la salle des mariages.

Mr Pascal PIQUET demande si les agents concernés par les postes de travail ont été invités à participer à l'agencement, en présence de l'architecte.

Mr le Président répond qu'il a informé un agent sur les deux et précise que le projet est encore en cours de réflexion et qu'il évoluera..

Il y a donc lieu de lancer la consultation des entreprises pour les lots suivants :

LOT 1	DEPOSE
LOT 2	GROS ŒUVRE
LOT 3	MENUISERIES EXTERIEURES & INTERIEURES
LOT 4	PLATRIERIE
LOT 5	PLOMBERIE
LOT 6	ELECTRICITE
LOT 7	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
LOT 8	PEINTURE & REVETEMENTS MURAUX
LOT 9	AGENCEMENT

Montant estimatif des travaux : 135 845, 40 € (HT)
Montant estimatif des options : 16 866,40 € (HT)
Option salle de musique : 35 073 € (HT)

Toute entreprise est susceptible de répondre. Archetype Design est chargée de diffuser l'information (inscription au BOAMP)

Après discussion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal après délibération émet un avis favorable, par :

Pour	Abstentions	Contre
13	3	0

- **Coffrets illuminations et choix de l'entreprise**

Mr LEFEBVRE explique, qu'afin d'installer les décorations de Noël, il est nécessaire d'acquérir des coffrets d'illuminations. La commune n'a pas compétence pour réaliser ces travaux, il y a donc lieu de solliciter l'entreprise SET TERTIAIRE.

Il est nécessaire d'acquérir 7 coffrets pour un coût s'élevant à 120 € par coffret. Ils pourront être utilisés pour la pose de radars pédagogiques ou panneau d'affichage.

N° des Prix	Designation des Ouvrages	Unites	Qtes	Prix Unitaire	TOTAL HT
	Fourniture et pose d'horloge Astronomique Radio Synchronisé	U	11	409,40	4 503,40
	Remplacement d'horloge mécanique et lumandar au profil d'horloge Astronomique Radios synchronisé DCF				
	Protection 2A				
	Marche forcée				
	Dépose compris				
	<i>Liste des armoires concernées</i>				
	Rue de la Fosse				
	Rue de Forteville Armoire 1&2				
	Route d'Audruicq				
	Rue de Zutkerque				
	Rue des Payens Sud Armoire 1&2				
	Rue du Parc				
	Rue d'Ardres				
	Rue de la Liette Armoire 1				
	Rue Droite				
				Montant HorsTaxes :	4 503,40 €
				T.V.A 20%	900,68 €
				Montant Toutes taxes Comprises :	5 404,08 €

Avantages :

Économie de 9% des consommations dès la mise en place.

Mise à l'heure été hiver automatique plus de réglage d'horloge à prévoir.

Retour sur investissement de 1 à 4 ans selon les armoires et les consommations.

Possibilité de décaler l'éclairage de plus ou moins 30 minutes afin d'accroître le confort ou les économies.

Subventions possibles de 150€ unitaire soit 1650€ pour les 11 horloges par le biais de la FDE 62.

Après discussion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

- 1- Qui est pour retenir l'Entreprise SET TERTIAIRE pour le remplacement des horloges pour le prix HT de 4 503.40 €.

Pour	Abstentions	Contre
14	02	0

2- Qui est pour autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la FDE pour ces changements d'horloges ?

Pour	Abstention	Contre
16	0	0

- AVANT PROJET CITY STADE

Présentation du projet

Demande de subventions aux différents organismes

Mr LEFEBVRE informe le conseil que la Commission a commencé à travailler sur le projet de la création d'un city stade et d'une aire de jeux. Il reste à consulter d'autres entreprises et mais aussi le choix de l'implantation et les modalités d'utilisation. Il explique que la réalisation de ce projet dépend des subventions susceptibles d'être obtenues.

Dans un premier temps, il y a lieu de déposer un avant-projet auprès du Conseil Départemental, de la CAF et de la DETR.

Le plan de financement peut se résumer ainsi :

Le projet :	Montant	Subvention	Taux	Montant
La structure	42 446 €	C. Départ (Sport)	30 % (plafond subv. 50 000 €)	15 000.00€
La plateforme	19 000 €	CAF	40 %	38 786.00€
La plateforme avec revêtement amortissant	8 295 €	DETR	25 %	24 241.25€
Les accessoires (jeux, tables...)	17 224 €			
Eclairage	5 000 €			
Vidéo Surveillance	5 000 €			
TOTAL	96 965 €	TOTAL	80 %	78 027,25€

Après discussion Mr le Président demande au Conseil qui est pour l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la DETR pour ces travaux avec accord du plan de financement ?

Pour	Abstention	Contre
16	0	0

Puis, qui est pour l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la maison du Département du Sport pour ces travaux avec accord du plan de financement ?

Pour	Abstention	Contre
16	0	0

.3 – AFFAIRES SOCIALES

Reconduction des nouveaux arrivants et nouveaux nés

Monsieur le Président, demande à Madame Véronique GELE, Adjointe aux Affaires Sociales de bien vouloir exposer le sujet.

Madame Véronique GELE informe l'Assemblée, que la manifestation mettant les nouveaux arrivants à l'honneur, ainsi que les nouveaux nés Nortkerquois de 2014 et 2015 a remporté un vif succès.

Elle propose au Conseil de reconduire ces deux festivités.

Après discussion, Monsieur le Président demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Pour	Abstention	Contre
16	0	0

Achat d'un arbre fruitier pour les nouveaux arrivants

L'année dernière, la Commission avait décidé d'offrir un rosier tige pour un montant de 18 € ttc, l'unité ; pour 2017 la commission préconise l'achat d'un arbre fruitier, pour un budget entre 18 € et 20 € ttc, l'unité.

Après discussion, Monsieur le Président demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Pour	Abstention	Contre
16	0	0

Nouveaux nés – Cadeau de naissance

Par délibération en date du 26 septembre 2015, le Conseil Municipal avait proposé d'offrir, en cadeau de naissance, pour les nouveaux nés, un bavoir et une cape de bain brodé. Pour l'année 2016, il a été commandé 60 bavoires et capes de bain pour un Coût de 22€ ttc l'unité. Pour 2017, le stock n'étant pas épuisé, il n'y a pas lieu d'inscrire de budget.

La cérémonie aura lieu le 31 Mars 2017 à 19 heures.

.4 - SUBVENTION CHAR A VOILE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que par délibération en date du 02 Avril 2016, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une subvention de 1375€ à l'école « LES LILAS » à NORTKERQUE, pour la sortie « Char à voile » versée au Compte de l'Association Sportive et Culturelle Ecole de Nortkerque, mandat n° 244.

- considérant que les dépenses réelles s'élèvent à 1248 €,
- Considérant que la subvention versée s'élève à 1375 €, donc, supérieur de 125 €, il y a donc lieu de procéder à une régularisation.

Afin de procéder aux écritures comptables, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après discussions et délibération, le Conseil Municipal, ouï ce qui précède décide à l'unanimité des présents, soit 16 POUR, de procéder aux écritures comptables nécessaires, par le reversement, soit 125 €

.5 - CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'en date du 28 septembre dernier, la commune a reçu un courrier émanant du Receveur Municipal, sollicitant l'attribution d'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des

communes et établissements publics locaux et de budget, pour la confection des documents budgétaires. IL procède à la lecture du document :

-Le Conseil Municipal,

Vu l'Article 97 de la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents de services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Après discussion et délibération, le conseil ouï ce qui précède,

Décide :

Pour	Abstention	Contre
16	0	0

-de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

-d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,

-que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Charles JEAN-ALPHONSE, receveur municipal.

-de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €.

.6 – EDUCATION

Reconduction de l'ALSH 2017 – Vacances d'hiver et de printemps

M. le Président donne la parole à Madame Amandine MONTUY, Adjointe à l'éducation, qui propose au Conseil Municipal la reconduction de l'ALSH durant les vacances d'hiver et de printemps, dans les mêmes conditions que l'année 2016.

Après discussions, Monsieur le Président propose le vote au Conseil Municipal

Pour	Abstention	Contre
16	0	0

Dates de fonctionnement, tarifs

La commission réunie le jeudi 24 Novembre 2016, a proposé d'ouvrir l'ALSH la première semaine de chaque « petites vacances ».

Les dates proposées sont les suivantes :

- 13 février au 17 février 2017,
- 10 avril au 14 avril 2017,
- 22 octobre au 26 octobre 2017.

Du lundi au vendredi aux mêmes horaires et tarifs que 2016. Soit lundi, mardi mercredi vendredi, de 13 h 30 mn à 17 h 30 mn et le jeudi toute la journée de 9 h 30 à 17 h 30 mn.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve par :

Pour	Abstention	Contre
16	0	0

❖ CREATION D'UN POSTE DE DIRECTRICE ANIMATRICE ET D'ANIMATEURS EN CDD

Madame Amandine MONTUY expose à l'assemblée que l'ALSH sera limité à 50 enfants de 4 à 12 ans, limité à une sortie par semaine.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve la création d'un poste de Directrice Animatrice par :

Pour	Abstention	Contre
16	0	0

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve la création de poste d'animateurs, limité à 50 enfants par :

Pour	Abstention	Contre
16	0	0

❖ **SALAIRE DES ANIMATEURS ET DE LA DIRECTRICE ANIMATRICE**

Concernant les salaires des Animateurs et de la Directrice, Madame Amandine MONTUY propose de reconduire la rémunération comme les années précédentes, c'est-à-dire, le salaire des animateurs au SMIC horaire plus une heure par jour travaillé plus 10% pour les congés et le salaire de la Directrice titulaire d'un BAFD sur la base de celle des animateurs augmenté de 20%.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve par :

Pour	Abstention	Contre
16	0	0

❖ **RENOUVELLEMENT DU POSTE DE REGISSEUR, REGISSEUR ADJOINT ET INDEMNITE DE REGIE**

Madame Amandine MONTUY propose au Conseil Municipal le renouvellement d'un poste de Régisseur et de Régisseur Adjoint de l'ALSH avec attribution d'une indemnité de régie, en fonction du barème applicable selon les textes de loi en vigueur. Les postes de Régisseur et Régisseur adjoint sont généralement confiés au Directeur ou Directrice mais ce peut être également des animateurs ou animatrices de l'ALSH.

Après discussion, Monsieur le Président propose au vote le renouvellement et l'indemnité de régie confiés à la Directrice de l'ALSH.

Pour	Abstention	Contre
16	0	0

.7 - DEFENSE INCENDIE

Approbation devis

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Président expose à l'assemblée que dans le cadre de la réalisation du schéma de défense incendie, Route de Zutkerque à Nortkerque, il est nécessaire de prévoir, le changement de six poteaux incendie. La SADE située à TATINGHEM, a fourni un devis se montant à 7200 € HT soit 8640 TTC.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le devis fourni par la SADE. Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, soit 16 POUR, le changement de ces six poteaux.

Monsieur le Président propose au Conseil de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, ouï ce qui précède, décide, par 16 POUR, et autorise Monsieur le Président à solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention.

.8 – INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- Monsieur le Maire donne lecture des courriers suivants :
- Demande de subvention de 750 € pour 2017 de L'ADMR. Cette Association intervient sur la commune dans le cadre de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) afin de permettre à nos anciens de vivre chez eux le plus longtemps possible.
- Demande de subvention pour 2017 de l'AFMTELETHON.

- Le conseil départemental a octroyé une dotation de 21 388.25 € au titre de la répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2016.
- Le Conseil départemental a octroyé une dotation de 19 391.63 € au titre de la répartition des ressources du fonds de péréquation départemental de la taxe additionnelle aux droits de mutation.
- Remerciements de la Société de Chasse pour la subvention de 200 €.
- Suite à la tempête de ce week-end, une déclaration à la SMACL, assurance de la Commune a été faite, dans le cadre des coupures d'électricité, de la rue Edmond d'Artois, la Place, l'Eglise, le clocher. Le Personnel communal est intervenu dimanche, pour couper les arbres et branches tombés sur la chaussée, appartenant à Mr de Valois Jean-Noël rue Edmond d'Artois. La Société BODET est intervenue pour le clocher, nous attendons le devis pour le remplacement du BTE 6 et du parafoudre T2.

- Demande émanant de Mme LETOCART Françoise, pour une participation financière pour le gaz utilisé à l'Eglise, dans le cadre de la cérémonie organisée pour Mr Yves VANDENBUSSCHE, ancien Nortkerquois.
- Invitation de nos aînés le mercredi 21 Décembre 2016, pour la distribution du colis, organisée par l'ADN15.
- L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.